

# Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité syndical

Séance du 14 décembre 2022  
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39  
Quorum : 20  
Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 21  
Pouvoirs : 2

### N° ATIP 26/2022

Contre : 0 voix  
Abstentions : 0 voix  
Pour : 23 voix  
Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : adopté à l'unanimité

**Objet : Délibération portant sur la fixation du montant de la cotisation de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'année 2023.**

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) intervient dans le cadre de la solidarité territoriale pour accompagner les collectivités, notamment dans les domaines de l'aménagement, l'environnement et l'urbanisme et l'appui juridique et opérationnel dans l'application du droit des sols. L'activité générale de l'ATIP s'inscrit dans ces objectifs.

Afin de soutenir l'ATIP dans la consolidation de ses missions, il est proposé de faire évoluer la cotisation de la Collectivité Européenne d'Alsace.

La cotisation annuelle de la Collectivité Européenne d'Alsace a été fixée par délibération 22/2021 du 07/12/2021 à 1,45 euro par habitant du Bas-Rhin, soit un montant pour l'année 2022 de 1 676 525 euros. La cotisation pour 2023 passerait à un montant de 2 millions d'euros.

Afin d'organiser au mieux la trésorerie de l'ATIP, les cotisations et contributions forfaitaires sont dues au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### **Après en avoir délibéré le Comité syndical**

**Décide** de fixer la cotisation annuelle de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'année 2023 à 2 millions d'euros.

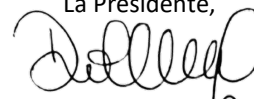
#### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.  
La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2022

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER